

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterville tenue le 13 novembre 2019, à 16h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Vacant :

conseiller au siège no. 5

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 16h30 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 325 de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil peut renoncer à un avis de convocation si tous les membres sont présents et y consentent ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres ont renoncés par écrit à l'avis de convocation ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

De renoncer à l'avis de convocation de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.



3. Contrat pour la collecte et transport des déchets ultimes voués à l'enfouissement des matières compostables pour les années 2020 et 2021 et période de prolongation possible pour 2022
4. Achat d'un camion
5. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la collecte et transport des déchets ultimes voués à l'enfouissement des matières compostables pour les années 2020
6. Installation septique non conforme – Demande de délai
7. Question des contribuables
8. Levée de l'assemblée

4476-2019-11-13 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
 Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
 Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4477-2019-11-13 **CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES VOUÉS À L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES COMPOSTABLES POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 ET PÉRIODE DE PROLONGATION POSSIBLE POUR 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit effectuer l'enlèvement et le transport des déchets ultimes voués à l'enfouissement et des matières compostables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public couvrant les années 2020 et 2021 avec possibilité de prolongation pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a dûment répondu à l'appel d'offres et fourni le prix suivant :

Entreprise	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Sani-Estrie Inc.	314 988.75 \$	362 158.33 \$

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
 Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
 Et résolu à l'unanimité



QUE la Ville de Waterville refuse la soumission de l'entreprise Sani-Estrie Inc.

4477-2019-11-13 **ACHAT D'UN CAMION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a la possibilité de procéder à l'achat d'un camion International 2009, no de série 570HM2U3089132 au prix de 55 000\$ plus les taxes applicables pour la collecte des déchets et compostes;

La conseillère Carole Chassé demande le vote :

Le conseiller au siège no 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no 3 Karl Hunting vote pour

Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote pour

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote contre

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu par la majorité

D'accepter l'achat du camion International 2009, no de série 570HM2U3089132 de la compagnie Charest et Frères Inc. pour la collecte des déchets et compostes au prix de 55 000\$ plus les taxes applicables.

DE porter la dépense de 57 743 \$, représentant le coût incluant les taxes nettes, au fonds de roulement remboursée sur une période de 3 ans.

4478-2019-11-13 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES VOUÉS À L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES COMPOSTABLES POUR LES ANNÉES 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a demandé un prix à Sani-Estrie Inc. pour effectuer l'enlèvement et le transport des déchets ultimes voués à l'enfouissement et des matières compostables pour l'année 2020 selon un horaire sur 3 jours ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Sani-Estrie Inc. est au montant de 99 349.22\$ taxes incluses ;

La conseillère Carole Chassé demande le vote :

Le conseiller au siège no 1 Philippe-David Blanchette vote contre

Le conseiller au siège no 2 Gaétan Lafond vote contre

Le conseiller au siège no 3 Karl Hunting vote contre

Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote contre

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé

Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette



Et résolu par la majorité

QUE la Ville de Waterville refuse la soumission de l'entreprise Sani-Estrie Inc.

4479-2019-11-13 **INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME – DEMANDE DE DÉLAI**

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité au Q.2, R-22, a été transmis au propriétaire du 15 chemin Ingham, à Waterville;

CONSIDÉRANT QU'un délai de 60 jours suivant la réception de l'avis (23 juillet 2019), a été donné afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande un délai supplémentaire pour se conformer, soit en 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'accorder un délai supplémentaire de 30 jours, soit au plus tard le 31 décembre 2019 pour se conformer au Q.2, R-22.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune question.

4480-2019-11-13 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h30.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

